

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 96-198 du 30 Mai 1996

Portant abrogation du Décret  
N° 94-170 du 08 Juin 1994 portant  
nomination au Cabinet du Président  
de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 94-170 du 08 Juin 1994 portant nomination au Cabinet du Président de la République ;
- VU le Décret N° 96-199 du 30 MAI 1996 portant abrogation du Décret N° 94-82 du 1er Avril 1994 portant création et organisation de l'Etat-Major Particulier du Président de la République ;
- SUR proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 Mai 1996 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N° 94-170 du 08 Juin 1994 portant nomination au Cabinet du Président de la République.

.../...

Article 2.- Les Officiers Supérieurs dont les noms suivent sont remis à la disposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale.

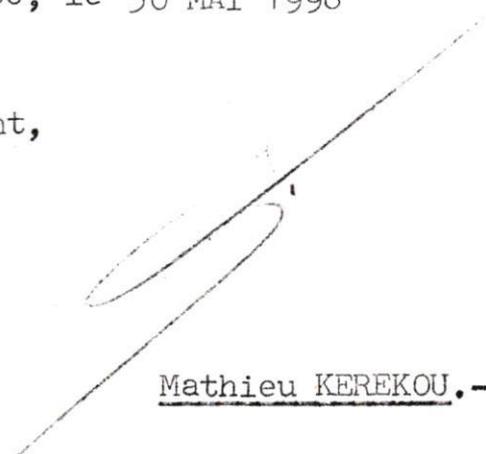
Il s'agit de :

- Capitaine de Frégate Fabien Cossi TALON
- Lieutenant-Colonel Hamidou BONI
- Commandant Marcellin MELOME.

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter du 08 Mai 1996 et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

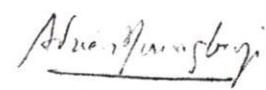
Fait à COTONOU, le 30 MAI 1996

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la  
Coordination de l'Action Gouverne-  
mentale et des Relations avec les  
Institutions,

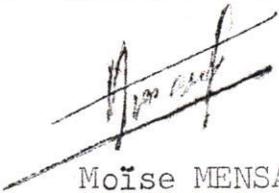
  
Maître Adrien HOUNGBEDJI.-

.../...

Le Ministre Délégué auprès du  
Président de la République,  
chargé de la Défense Nationale,

  
Sévérin ADJOVI.-

Le Ministre des Finances,

  
Moïse MENSAH.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 2 MF 2 MDN 4  
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-  
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3  
INTERESSES 3 JO 1.-